CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 1 juillet 2024

Openbare vergadering van maandag 1 juli 2024

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h15 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.
De openbare vergadering wordt geopend om 16u15 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Excusés - Verontschuldigden : MM. Vanden Borre et Coulibaly.

Vote sur l'urgence
Stemming over de dringendheid

Mme la Présidente.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 2 à 14 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 27/06/2024.
Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 2 tot 14 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 27/06//2024.

L'urgence est admise à l'unanimité.
De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communications
Mededelingen

Election d'un nouvel. Échevin
Verkiezing van een nieuwe Schepen

1) Vacance d'un poste d'échevin suite à la démission de M. Fabian MAINGAIN aux fonctions d'échevins
Een schepenambt is vacant ten gevolge van ontslag van dhr. Fabian MAINGAIN als schepen

Le Conseil communal doit formellement prendre acte de cette démission.
De Gemeenteraad dient formeel akte te nemen van dit ontslag.

2) Élection d'un échevin en remplacement de M. MAINGAIN
Verkiezing van een schepen ter vervanging van dhr. MAINGAIN

Mme la Présidente.- Par courrier électronique du 21/06/2024, j'ai informé les membres du Conseil communal de la procédure pour le dépôt de candidatures écrites et de l'échéance, à savoir : au plus tard le jeudi 27/06/2024 à minuit, ainsi que de la procédure pour l'élection.
Bij e-mail van 21/06/2024 heb ik alle leden van de Raad op de hoogte gebracht van de procedure voor de neerlegging van de schriftelijk voordrachtakten en van de uiterste limiet, nl. op donderdag 27/06/2024 te middernacht, evenals van de procedure voor de verkiezing.

3) RECEVABILITÉ de la candidature écrite
ONTVANKELIJKHEID van de schriftelijke voordracht

Mme la Présidente.- L'article 15, paragraphe 1er, alinéa 4 de la nouvelle loi communale stipule que si un échevin renonce à son mandat d'échevin, un nouveau candidat est présenté par écrit par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle il s'est présenté et par au moins la majorité des élus du Conseil.
Artikel 15, paragraaf 1, alinea 4 van de nieuwe gemeentewet schrijft voor dat indien een schepen afziet van zijn mandaat, een nieuwe kandidaat schriftelijk wordt voorgedragen door minstens de meerderheid van degenen die op dezelfde lijst zijn verkozen en door minstens de meerderheid van de verkozen gemeenteraadsleden.

Une seule candidature a été introduite par écrit pour le mandat d'échevin devenu vacant suite à la démission de M. Fabian MAINGAIN. Il s'agit de celle de M. ERGEN.
Eén enkele schriftelijke kandidatuur werd ingediend voor het vacant geworden schepenambt ten gevolge van het ontslag van dhr. Fabian MAINGAIN. Het is deze van dhr. ERGEN.

L'acte de présentation a été réceptionné par le Secrétaire communal endéans le délai légal expirant le jeudi 27/06/2024 à minuit.
De akte van voordracht was door de Secretaris ontvangen binnen de wettelijke termijn die verstrijkt op donderdag 27/06/2024 middernacht.

L'acte de présentation indique expressément le mandat pour lequel M. ERGEN se porte candidat, soit le mandat d'échevin en remplacement de M. Fabian MAINGAIN, démissionnaire. Il ne comprend pas d'indication (facultative) sur l'appartenance linguistique.

De akte van voordracht vermeldt uitdrukkelijk het mandaat waarvoor dhr ERGEN zich kandidaat stelt, nl. voor het mandaat van schepen ter vervanging van dhr. Fabian MAINGAIN, ontslagnemend. Er wordt geen melding gemaakt van taalaanhorigheid (facultatief).

L'acte de présentation de M. ERGEN recueille la double majorité prescrite par la loi. D'une part, il est signé par la majorité au moins des élus de la liste sur laquelle il a été élu (MR/Open VLD) et d'autre part, il est co-signé par des élus des listes ECOLO-GROEN, Change.Brussels, PS et DéFI, recueillant ainsi la majorité au moins des élus siégeant au Conseil communal.
De akte van voordracht behaalt de door de wet voorgeschreven dubbele meerderheid. De akte werd enerzijds ondertekend door ten minste de meerderheid van de verkozenen van de lijst waarop zij verkozen werd (MR/open VLD) en anderzijds mede-ondertekend door verkozenen van de lijsten ECOLO-GROEN, Change.Brussels, PS en DéFI, zodat de voordracht gesteund wordt door ten minste de meerderheid van de zetelende leden in de Gemeenteraad.

La recevabilité de la candidature doit également être examinée au vu des dispositions de l'article 16 de la nouvelle loi communale sur la proportion hommes-femmes dans la composition du Collège dans son ensemble.
De ontvankelijkheid van de kandidatuur dient ook beoordeeld te worden in het licht van artikel 16 van de nieuwe gemeentewet m.b.t. de verhouding mannen en vrouwen in het ganse College.

L'article 16, paragraphe 1er consacre le principe qu'il y a 9 échevins, dans une commune de 100.000 à 199.999 habitants, dont au moins 4 échevins d'un sexe différent des autres.

Art. 16, paragraaf 1 stelt het principe vast dat er in de gemeenten met 100.000 tot 199.999 inwoners 9 schepenen zijn, onder wie ten minste 4 schepenen van verschillend geslacht van de anderen.

Considérant que lors de la séance d'installation le 03/12/2018, le Collège était composé comme suit :
Overwegende dat bij de installatievergadering op 03/12/2018, het College als volgt was samengesteld :

Philippe CLOSE, Bourgmestre - Burgemeester
1 - M. / dhr. Benoit HELLINGS
2 - Mme / mevr. Faouzia HARICHE
3 - M. / dhr. Mohamed OURIAGHLI
4 - M. / dhr. Bart DHONDT (1er échevin d'appartenance linguistique néerlandaise - 1e schepen van Nederlands taalaanhorigheid)
5 - M. / dhr. Fabian MAINGAIN
6 - M. / dhr. Ahmed EL KTIBI
7 - Mme / mevr. Zoubida JELLAB
8 - Mme / mevr. Ans PERSOONS
9 - M. / dhr. Arnaud PINXTEREN
10 - Mme / mevr. Delphine HOUBA (échevin surnuméraire - bijkomende schepen)

La composition du Collège lors de son installation en début de législature répondait au prescrits de l'article 16§2 de la nouvelle loi communale (au moins un tiers de ses membres de sexe différent des autres).
De samenstelling van het College bij zijn installatie beantwoordde aan de voorschriften van artikel 16§2 van de nieuwe gemeentewet (ten minste één derde van zijn leden van verschillend geslacht).

En date du 01/07/2019, M. Khalid ZIAN a remplacé M. OURIAGHLI. Un homme a remplacé un homme, donc pas de modification dans la présence équilibrée de femmes et d'hommes.
Op 01/07/2019 werd dhr. OURIAGHLI vervangen door dhr. Khalid ZIAN. Een man werd toen vervangen door een man dus dat bracht geen wijziging met zich mee wat betreft de evenwichtige aanwezigheid van mannen en vrouwen.

En date du 19/10/2020, Mme Lydia MUTYEBELE a remplacé M. Khalid ZIAN. Une femme a remplacé un homme, donc pas de modification dans la présence équilibrée de femmes et d'hommes.

Op 19/10/2020 werd dhr. ZIAN vervangen door mevr. Lydia MUTYEBELE. Een man werd toen vervangen door een vrouw dus dat bracht geen wijziging met zich mee wat betreft de evenwichtige aanwezigheid van mannen en vrouwen.

En date du 04/09/2023, Mme Anaïs MAES a remplacé Mme PERSOONS. Une femme a remplacé une femme, donc pas de modification dans la présence équilibrée de femmes et d'hommes.
Op 04/09/2023 werd mevr. Anaïs MAES vervangen door mevr. PERSOONS. Een vrouw werd toen vervangen door een vrouw dus dat bracht geen wijziging met zich mee wat betreft de evenwichtige aanwezigheid van mannen en vrouwen.

Au vu de l'unique candidature réceptionnée pour le remplacement de M. MAINGAIN, il est proposé de remplacer un homme par un homme.
Gelet op de enige ontvangen kandidatuur voor de vervanging van dhr. MAINGAIN, wordt voorgesteld om een man te vervangen door een man.

En examinant les critères de l'article 16§1 et 16§2 on peut constater que :
In het licht van de criteria van artikel 16§1 en 16§2 kan men vaststellen dat :

- sur 9 échevins (sans échevin surnuméraire) il y aura 4 femmes et 5 hommes, ce qui répond à l'article 16§1 ;
- er op 9 schepenen (zonder de bijkomende schepen), 4 vrouwen en 5 mannen zullen zijn, wat beantwoordt aan artikel 16§1;

- dans le Collège dans son ensemble qui compte 11 membres (Bourgmestre et échevin surnuméraire compris), il y aura 5 femmes et 6 hommes, donc au moins 1/3 est de sexe différent ;
- in het College in zijn totaliteit dat 11 leden telt (Burgemeester en bijkomende schepen inbegrepen), er 5 vrouwen en
6 mannen zijn, dus ten minste 1/3 van verschillend geslacht;

- sur 10 échevins (sans le Bourgmestre mais avec l'échevin surnuméraire, il y aura 5 femmes et 5 hommes ;
- er op 10 schepenen (zonder de Burgemeester maar met de bijkomende schepen), 5 vrouwen en 5 mannen zullen zijn.

Je porte à la connaissance du Conseil que la candidature de M. ERGEN, est valablement présentée par écrit et que le scrutin peut avoir lieu.
Ik breng ter kennis van de Raad dat de kandidatuur van dhr. ERGEN, geldig werd ingediend en dat er tot de stemming mag overgegaan worden.

4) Déroulement des opérations de vote
Verloop van de stemverrichtingen

Mme la Présidente.- Le vote est public suite à la modification de l'article 100 de la Nouvelle Loi Communale telle que modifiée dans l'ordonnance du 22/02/2024 et entrée en vigueur le 07/03/2024. Le scrutin a lieu à la majorité absolue. Pour être élu, le candidat doit obtenir la moitié des votes augmentée d'une unité ou d'une demi-unité, selon que les votes valables sont, respectivement, en nombre pair ou impair.
De stemming is openbaar ten gevolge van de wijziging van artikel 100 van de nieuwe gemeentewet zoals gewijzigd in de ordonnantie van 22/02/2024 en in voege getreden op 07/03/2024. De stemming gebeurt bij absolute meerderheid. Om verkozen te zijn moet de kandidaat dus de helft van het aantal geldige stemmen behalen te vermeerderen met één eenheid of een halve eenheid, al naargelang het aantal geldige stemmen even of oneven is.

Je proclamerai immédiatement le résultat du vote en séance publique.
Ik zal onmiddellijk het resultaat van de stemming afkondigen in openbare zitting.

5) Opérations de Dépouillement
Stemopnemingsverrichtingen

Mme la Présidente.- 36 Conseillers ont participé au scrutin.
36 Raadsleden hebben deelgenomen aan de stemming.

- Sur 49 membres du Conseil, 9 sont absents et 4 Conseillers n'ont pas participé (MM. COOMANS de BRACHÈNE, MAMPAKA MANKAMBA, TEMIZ et TAHIRI).

- Op de 49 leden zijn er 9 afwezig en 4 raadsleden hebben niet deelgenomen aan de geheime stemming (dhren. COOMANS de BRACHÈNE, MAMPAKA MANKAMBA, TEMIZ
en TAHIRI).

Résultat du dépouillement :
Resultaat van de stemming :

- Majorité absolue/Absolute meerderheid : 19
- Votes négatifs/Neen-stemmen : 1
- Abstentions/Onthoudingen : 6

M. ERGEN obtient 29 suffrages.
Dhr. ERGEN behaalt 29 stemmen.

En conséquence, M. Benhur Yusuf ERGEN est proclamé échevin.
Bijgevolg wordt dhr. Benhur Yusuf ERGEN uitgeroepen tot Schepen.

Le rang des échevins étant déterminé par l'ordre de présentation, il occupera la dernière place dans l'ordre des échevins.
Aangezien de rang van de Schepenen bepaald wordt door de volgorde van voordracht, zal hij de laatste plaats innemen in de volgorde van de Schepenen.

M. le Bourgmestre.- J'invite M. Ergen à se lever et à prêter le serment constitutionnel.
Ik nodig dhr. Ergen uit om recht te staan en de grondwettelijke eed af te leggen.

M. Ergen, échevin.- Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.
Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

Il est donné acte de sa prestation serment et il est installé dans ses fonctions d'échevin.
Er wordt akte verleend van zijn eedaflegging en hij wordt aangesteld in zijn schepenambt.

(Applaudissements.)

M. le Bourgmestre.- Bienvenue au Collège !

M. Ergen, échevin.- Merci !

Communication de décisions prises par l'autorité de tutelle
Mededeling van beslissingen van de toezichthoudende overheid

Mme la Présidente.- J'informe les membres du Conseil de l'arrêté ministériel du 12/06/2024 portant suspension de la décision n° 99 du Conseil communal du 22/04/2024 relative à : « Porte de Ninove_Logements » - Marché public de services ayant pour objet la « Mission d'auteur de projet pour le développement du site Stade Vander Putten; en vue de la construction de nouveaux équipements d'intérêts collectifs à caractère sportif, de la restructuration et de l'optimalisation des locaux existants, la construction de 120 logements publics (sociaux et moyens), les fonctions accessoires et les aménagements des abords », situé boulevard de l'Abattoir 50-51 à 1000 Bruxelles.
Approbation des conditions et du mode de passation.

Ik stel de Raadsleden in kennis van het ministerieel besluit van 12/06/2024 tot schorsing van de beslissing nr 99 van de Gemeenteraad van 22/04/2024 betreffende "Ninoofsepoort_Woningen" – Overheidsopdracht voor diensten met als voorwerp "Project management opdracht voor de ontwikkeling van de site van het Vander Puttenstadion, met het oog op de bouw van nieuwe sportfaciliteiten, herstructurering en optimalisatie van bestaande gebouwen, de bouw van 120 openbare woningen (sociaal en middenklasse), nevenfuncties en landschapsarchitectuur", gelegen Slachthuislaan 50-51 te 1000 Brussel. Goedkeuring van de voorwaarden en van wijze van aanbesteding.

Pris acte.
Akte genomen.

Mme la Présidente.- Il y a un lien avec le point 12 de l'ordre du jour, dans les dossiers de Mme Mutyebele.
Si vous avez des questions, je vous propose que vous les posiez quand on en viendra aux dossiers de Mme l'échevine.

Questions orales
Mondelinge vragen

Mme la Présidente.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.
De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.
Elle a été complétée par une question d'actualité de Mme DEBAETS et M. WEYTSMAN.
Ze werd aangevuld met een actualiteitsvraag van mevr. DEBAETS en dhr. WEYTSMAN.

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 2 - Punt 2

M. Waucquez.- Je vous remercie, madame la Présidente. Sur la caution solidaire de la Ville pour les crédits du Mont-de-Piété, quand je relis ici la note qui nous est annexée, je vois qu'on est sur un taux variable.

Étant donné que les taux à court terme sont inférieurs aux taux à long terme, et que les taux variables correspondent à un risque, n'aurait-il pas fallu se financer à long terme pour éviter de faire courir un risque de fluctuation des taux et bénéficier de taux de meilleur marché à notre institution ?
Merci, Monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- Je propose que le groupe MR pose la question au Mont-de-Piété, puisqu'ici on ne passe que la caution solidaire.
On ne parle pas des emprunts.

La question de M. Waucquez doit être posée au conseil d'administration du Mont-de-Piété. Je vous remercie.

M. Waucquez.- Je pense, monsieur le Bourgmestre, que ce serait peut-être intéressant d'avoir une analyse plus « hélicoptère » sur l'ensemble de nos institutions et d'essayer de faire bénéficier à celles-ci des meilleures conditions – que ce soit, ici, financière, sur des crédits, mais aussi sur d'autres éléments.
Merci, monsieur le Bourgmestre.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 4 - Punt 4

M. Bauwens.- Merci, madame la Présidente. Monsieur l'échevin, c'est surtout une question pour l'avenir de ce que deviendra le parc des sports. Je sais que ce n'est pas le sujet ici, c'est plutôt comment est-ce qu'on va préparer, démolir, etc. Mais tel que… le parc des sports, tel que moi je comprends : terrains de sport, football, rugby, etc., ce qui est plutôt bien, je trouve, ce n'est pas là-dessus que je veux m'exprimer : c'est surtout l'inquiétude que je veux traduire des gens qui habitent autour et des jeunes qui habitent Bockstael, Bruxelles, etc.
En plus, avec tout ce qui est en train de se passer, Stalingrad, avec la disparition de pas mal d'infrastructures sportives, des jeunes demandent : « Est-ce qu'on aura aussi accès à des terrains, nous, des terrains de basket, skateboard, etc. ? »
Et ça, je dois dire que je n'ai pas très bien vu dans le « truc » (?) – mais peut-être que j'ai mal vu ?

Est-ce que vous pouvez expliquer comment est-ce que c'est un projet qui est aussi ouvert au grand public et aux masses de jeunes qui ont besoin de sport à Bruxelles ?

M. Hellings, échevin.- Merci, madame la Présidente. Merci, monsieur Bauwens, pour votre question. Donc, oui, il y a de l'espace dans le parc des sports, qui n'est pas qu'un parc qui reprend une série d'infrastructures sportives. Pour rappel, un terrain de rugby, de football, un terrain et demi de hockey, une immense piste d'athlétisme, et bien entendu, une salle qui reste à disposition : la

salle omnisport (?) Tricot, qui est là et qui va rester là, qui va être agrandie et qui va être améliorée.

Il y a aussi un immense parc ouvert à tous les Laekenois et à tous les Bruxellois : ce sont des milliers de mètres carrés de parc ouvert sau public qui, aujourd'hui, ne sont pas ouverts au public. Et donc, dans ce parc, il y aura des agora spaces, il y aura des terrains de basket, des terrains de foot accessibles à tous.

Ce que nous devons réussir ici, c'est l'ouverture du parc vers tous les habitants et la pratique d'un sport dit « non structuré », donc pas en club, mais c'est aussi donner une infrastructure à de très grands clubs : l'Excelsior, c'est quasiment 1.000 membres, le Primerose, c'est 450 membres.
Et ces membres habitent dans nos quartiers et c'est très important de pouvoir rénover ces infrastructures sportives qui jouent un rôle majeur dans le sport structuré, mais aussi, parallèlement, d'offrir des espaces de sport pour tous les jours.

Et donc, oui, il y aura des infrastructures au milieu du parc. Et donc, je pourrai vous montrer sur le plan, là où les terrains de basket, de foot et les terrains multisports vont pouvoir être utilisés.
Il y a aussi un immense plan d'eau au milieu du parc, qui servira aussi pour le délassement des plus jeunes et des enfants, particulièrement en périodes de chaleur.
Donc, c'est vraiment un parc multifonctions, ouvert aussi aux sports non structurés.

Mme Lhoest.- Je voudrais revenir sur le sport en (?) extérieur. Je trouve qu'on doit trouver une solution pour les jeunes filles.

Les terrains de sport sont exclusivement occupés par les jeunes hommes et je trouve que les femmes et les jeunes femmes n'ont pas facilement accès aux terrains de foot ou aux terrains de basket.

Et ça, ça devrait être une priorité : que les jeunes filles aient aussi accès aux sports.

M. Hellings, échevin.- Alors, tout à fait.
Donc, pas plus tard qu'hier, madame Lhoest, il y a eu un tournoi de basket ici, devant la Bourse : le tournoi en hommage à Mehdi Bouda. Et le tournoi était particulièrement mixte et les matches des dames ont eu lieu – à notre suggestion – au meilleur moment du tournoi, à savoir à 15h.

Et donc, la place des femmes dans l'espace public passe par la pratique du sport des femmes dans l'espace public. Et donc, il y a une attention particulière, surtout depuis que Mme Jellab gère les espaces verts et donc les aires de jeu et de sport.
Nous sommes attentifs à mettre en œuvre, dans l'espace public, dans les parcs, dans les rues, des engins qui sont accessibles aux femmes.

C'est la raison pour laquelle, par exemple, nous avons complètement revu l'agora space de Haren. Avec des dispositifs de musculation, par exemple, qui sont adaptés aux femmes.
C'est la raison pour laquelle on a évolué dans ce sens-là.
Il y a tout un trajet qui est en cours – à l'initiative de Mme Maes, comme échevine de l'urbanisme – par exemple pour la reformulation de l'offre sportive sur la place du (?) Nouveau Marché aux Grains : le futur projet, qui prévoira des infrastructures de sports, tiendra compte du fait qu'il faut que les femmes puissent aller dans l'espace public, pratiquer un sport en public et qu'elles se

sentent en sécurité et évidemment non harcelées.

C'est tout à fait un enjeu dont le Collège a tenu compte dans la réalité des projets déjà réalisés et dans la réalité des projets à réaliser dans le futur.

Mme Lhoest.- Je vous remercie pour votre réponse. Ce que je veux dire, c'est que, par exemple au parc de Laeken, dans le bas, dans la plaine, il y a un terrain de basket, foot…

M. Hellings, échevin.- L'agora space, en effet. Oui.

Mme Lhoest.- … un terrain (?), occupé par les hommes, les jeunes garçons. Les femmes, c'est bien qu'elles fassent de la musculation. Moi, je trouve ça « chouette », mais peut-être que les femmes aussi ont envie de jouer au foot sur un terrain dans le parc de Laeken.

M. Hellings, échevin.- Madame Loest, il y a un élément très important : dans l'octroi des subsides et ce que nous venons de faire, l'octroi des horaires d'occupation dans les salles et les terrains, une attention particulière a été donnée aux femmes.
Donc, elles ont une préférence : aujourd'hui, un club de sport féminin qui peut se prévaloir d'un pourcentage important d'équipes féminines (?) obtient des subsides supplémentaires par rapport à des équipes qui ne seraient composées que d'hommes.
Deuxièmement, nous donnons la priorité aux clubs féminins dans les demandes. C'est-à-dire que si un club féminin demande, il aura la priorité sur un club plutôt masculin ou des clubs qui sont mixtes, où les femmes sont nombreuses. C'est le cas dans la salle Cynthia Bolingo : il y a deux clubs féminins du quartier, de femmes qui fréquentent la salle Bolingo aujourd'hui, la nouvelle

salle dans les Marolles, et qui ont obtenu des créneaux horaires parce que nous donnons la priorité aux femmes.
C'est normal, dans l'espace public et dans les infrastructures publiques, que les femmes aient leur place.

Et d'ailleurs, elle s'appelle la salle « Cynthia Bolingo » parce que nous voulions précisément donner un nom féminin à une nouvelle infrastructure sportive dans un quartier populaire où Cynthia Bolingo est née.

M. le Bourgmestre.- Je voulais appuyer le travail de mes collègues Jellab et Hellings en expliquant que c'est évidemment aussi dans l'architecture des lieux qu'il faut pouvoir y réfléchir. Et on vient de faire une convention avec (?)… je pense que ça s'appelle « L'architecture qui dégenre », je crois que c'est ça, qui est une association qui veille à ça et à réfléchir avec les pouvoirs publics à comment on crée des lieux qui, dans les bâtiments, dans les cours de récréation, dans les espaces publics.
Comme vient de l'expliquer M. Hellings, on a en effet cette accessibilité, parce que c'est un vrai défi.

Mais je dois dire qu'objectivement, il y a une attention très particulière qui est donnée, et en espaces publics et dans les salles de sport, pour que le sport féminin se développe. On le voit, il y a une progression énorme là-dessus.

Tout n'est pas encore résolu, c'est vrai. Et dans les agora spaces, c'est aussi la façon dont les médiateurs sportifs – moi, j'en ai encore vus ce week-end – travaillent d'arrache-pied pour qu'il y ait des plages horaires qui soient en effet occupées par des femmes.
C'est un travail qui est permanent, mais honnêtement, le plus important maintenant, c'est qu'on travaille vraiment main dans la main sur le fait de créer

des infrastructures qui sont adaptées à ça.

Mme Lhoest.- Non, moi j'insiste sur l'espace public, effectivement. Et je pense à la plaine de Laeken, près de l'Atomium, où même des « copines » qui voudraient jouer entre elles n'ont pas accès au terrain.

Je reste sur mon idée, mais voilà.
Merci pour vos réponses.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche
Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 6 - Punt 6

Mme Hariche, échevine.- Alors, je ne sais pas s'il y a des questions, mais par contre, j'attire l'attention des conseillers sur le fait que se trouve à l'ordre du jour la révision du règlement d'occupation des locaux dans les établissements scolaires : il est fortement simplifié et les prix sont revus à la baisse.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab
Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van dhr. schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 10 - Punt 10

Mme Buggenhout.- Oui, merci, madame la Présidente. Oui, monsieur l'échevin, concernant la fermeture définitive de la halte-accueil Fontainas, je pense bien que c'est la deuxième fermeture définitive qui passe ici au Conseil, la première étant celle rue De Wand, je pense, où la halte-garderie a été fermée.

Alors, moi, je me pose quand même des questions parce que je dirais que le raisonnement est le même : on nous parle du (?) « faible nombre d'enfants ». Moi, je voulais savoir qu'est-ce que ça représente ? Combien d'enfants ?

Est-ce que ces haltes n'ont pas encore une fonction pour les personnes qui sont au chômage et qui doivent parfois faire garder de façon très courte leur enfant ? Et quand vous dites qu'il y a plus de souplesse dans les crèches, bon. À partir du moment où ils arrivent dans les crèches, d'abord, il faut que la crèche puisse les accueillir, étant donné que souvent – je le (?) sais bien, pour avoir eu des expériences personnelles avec mes petits-enfants –, il arrive que les crèches mêmes ferment parce qu'il n'y a pas assez de personnel.
Quand on a comme ça des gens qui arrivent avec leurs enfants, vous me dites en plus qu'ils ont priorité sur les gens qui travaillent.

Je voudrais bien qu'on fasse un peu le point et que vous me disiez (?) combien d'enfants ça représentait et combien de haltes-garderies nous avons (?) encore à fermer.

M. Pinxteren, échevin.- Merci pour votre intérêt pour ces questions, madame Buggenhout. Le système de halte d'accueil, pour rappel, avait été mis en place pour offrir une solution d'accueil ponctuelle pour des parents qui avaient besoin d'un accueil temporaire lorsqu'ils suivaient des formations via Actiris ou via le CPAS.
Cet accueil ponctuel n'était pas possible dans les crèches classiques, c'est pour ça que ce système a été mis en place il y a quelques années.

Il se trouve que la réforme des milieux d'accueil de 2019 a proposé la fin des haltes d'accueil. Ce n'est pas une décision de la Ville de Bruxelles, c'est une décision de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui invite les pouvoirs organisateurs à mettre fin à ce système, pour deux raisons :

En tout cas, la raison invoquée, c'est le fait que les contrats d'accueil ont gagné en flexibilité. Cela veut dire que des accueils ponctuels sont désormais possibles dans les crèches classiques – c'est un élément important.
Deuxièmement, le fait d'avoir rendu gratuit l'accueil des parents « bénéficiaires d'intervention majorée (BIM) » – pour le dire en langage un petit peu administratif –, implique que (?) ces parents ne payent pas de participation forfaitaire aux frais, donc ont accès plus facilement aux crèches.

Ces éléments nous ont conduits à considérer l'intérêt de maintenir ce système, d'autant que l'alternative proposée par l'ONE était de transformer la halte d'accueil en crèche.

Il se trouve que l'autre halte d'accueil que nous avons fermée était située dans les Marolles, dans le même bâtiment où il y a déjà une crèche. L'option de transformer la halte d'accueil en crèche ne pouvait pas être retenue.
C'est le même cas ici, puisque nous avons une halte d'accueil qui est à l'étage

d'une crèche existante. Là aussi, la transformation en crèche n'était pas souhaitable.

Se posait la question de la fréquentation : nous avons une fréquentation en baisse, très fortement en baisse, puisqu'en 2023, il n'y a eu au total que dix enfants présents au moins un jour, un demi-jour, dans cette halte, donc très peu d'enfants qui étaient accueillis, avec un personnel qui était maintenu et que nous avons jugé plus intéressant de réaffecter au renfort global de nos crèches, en l'occurrence ici, sur le même site.

Cela (?) nous permet aussi un travail de réflexion sur les contrats d'accueil, mais aussi sur l'accueil en général et la quantité de l'accueil dans nos crèches. Nous avons essayé de faire en sorte qu'un maximum d'enfants puissent être accueillis pour des périodes qui ne sont pas nécessairement des temps pleins.

Avant, on avait des contrats qui étaient soit temps plein, soit mi-temps. Aujourd'hui, on a la possibilité de « panacher » beaucoup plus, donc on peut accueillir plus d'enfants, en fonction des besoins des parents.
J'espère que ça répond à votre question.

Mme Buggenhout.- Je voudrais bien être certaine que ces enfants, même s'il y en a peu – vous m'aviez sorti à peu près le même chiffre la dernière fois : ce sont dix enfants à peu près par halte-garderie qu'on ferme ; je considère que c'est ça comme moyenne –, mais est-ce qu'on est bien certain que ce n'est pas au détriment des autres enfants qui vont à la crèche et dont les parents travaillent ?

Et je sais les difficultés pour trouver une place en crèche. Tout à coup, vous me dites qu'il y a plein de places en crèche, mais ce n'est pas vrai.

M. Pinxteren, échevin.- Je n'ai absolument pas dit ça.

Mme Buggenhout.- Non, mais moi je le dis.

M. Pinxteren, échevin.- Il n'y a aucune priorité qui est donnée à des enfants de parents qui travaillent : ça nous est interdit.
L'ONE ne défend pas cette idée-là puisque chaque enfant a le droit d'avoir accès à un milieu d'accueil et avoir accès à cette première marche vers son parcours éducatif.

Nous ne faisons pas, ni à la Ville, ni à l'ONE d'ailleurs, de distinction entre les enfants de parents qui travaillent ou de parents qui ne travaillent pas. C'est un choix, c'est notre vision des choses. Nous comptons maintenir – tant que le cadre légal est celui-là, nos convictions sont intactes par rapport à ça – ce principe-là.

Donc non, nous n'avons pas un taux de couverture de 100 % à la Ville de Bruxelles, même si ces dernières années – c'est le fruit des deux législatures précédentes –, énormément d'efforts ont été faits pour augmenter le nombre de places d'accueil, pour augmenter le nombre de crèches.
Ce nombre de places d'accueil n'a pas du tout diminué sous cette législature-ci.

Les besoins restent importants et on essaie de multiplier, justement au travers de ce système d'augmentation de la flexibilité dans les contrats d'accueil, les possibilités d'accueil, ne fût-ce que partiel, pour un maximum d'enfants.
On ne pourra pas accueillir tous les enfants : jusqu'à aujourd'hui, ce n'est pas possible.

Mme Buggenhout.- Si je peux juste réintervenir, ça (?) signifie donc que ces enfants, la dizaine d'enfants pour lesquels on a besoin de places de (?) façon ponctuelle, vu qu'on ne peut pas accueillir tout le monde, risquent de « rester sur le carreau » face à leurs demandes dans les crèches aussi s'ils n'ont pas priorité sur les autres.

M. Pinxteren, échevin.- Cette fermeture a déjà eu lieu. Ici, on l'entérine. On est dans une procédure de validation administrative d'un transfert qui a déjà eu lieu. Ces enfants, progressivement, ont déjà été amenés et transférés vers les places d'accueil de la crèche.

Ce que je dis, c'est que vous dites dix enfants, mais ce sont dix enfants présents au moins un jour ou un demi-jour. Dans les faits, on était plus autour d'un ou deux enfants par jour.
Il ne me semblait pas pertinent, dans un moment où on a besoin de renforts dans nos crèches, dans un moment – votre groupe est particulièrement sensible à cette question budgétaire aussi – où on doit faire aussi des économies, il ne me semblait pas utile de maintenir trois, quatre équivalents temps plein de puéricultrices pour s'occuper de deux, trois enfants par jour.

Mme Buggenhout.- Est-ce qu'il y a encore beaucoup de haltes-crèches comme ça à fermer ?

M. Pinxteren, échevin.- De haltes d'accueil, c'était la dernière.

Mme Buggenhout.- C'était la dernière.
Bien, merci.

Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele

Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Mme Mutyebele, échevine.- Je voulais juste vous montrer ce beau livret qui a été conçu par le département du patrimoine public et qui relate tous les travaux qui ont été accomplis par le département.

C'est un département qui est au service de tous les départements, qui parfois est un peu invisibilisé, mais qui fait un travail extraordinaire.

Je voulais vous inviter à feuilleter et être fier de tous les travaux qui ont été accomplis ici, à la Ville, et féliciter aussi les équipes du département public qui entretiennent tout notre patrimoine et qui continuent à construire notre patrimoine.

Si d'aventure, vous vouliez peut-être en avoir un supplémentaire à offrir, vous pouvez prendre contact avec M. Van Asbroeck.

Dossiers de Mme l'échevine Maes

Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote(s)

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.
(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations
Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Question de M. WAUCQUEZ concernant les nuisances sonores importantes pour le voisinage provenant du Grand Hospice, propriété du CPAS, réaffecté en lieu de festivités

M. Waucquez.- Merci, madame la Présidente. Le Grand Hospice, propriété de notre CPAS, a été réaffecté en lieu de festivités.

Cette nouvelle affectation engendre des nuisances sonores importantes pour les riverains, notamment à cause des soirées qui se terminent tard dans la nuit et des personnes en état d'ébriété qui déambulent dans la rue à la sortie.
De plus, le haut n'est pas conçu pour ce type d'activités et se dégrade à un rythme accéléré.
Sur base de ces constats, je vous prie de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation préjudiciable.
À court terme, limiter les heures d'ouverture du lieu de festivités afin de respecter la tranquillité des riverains pendant les heures de repos nocturnes.

À moyen terme, réaffecter à une activité plus compatible avec le voisinage, en tenant compte des finances publiques, de l'affectation urbanistique et du bien-être des riverains.
Merci, monsieur le président – si c'est vous qui répondez.

M. Zian, président du CPAS.- Monsieur le conseiller, je vous remercie pour votre question. Je me dois cependant d'en rectifier le contenu :

Premièrement, le site n'est pas réaffecté en vue d'en faire un lieu de festivités. Comme vous le savez, un projet de logement et d'équipements collectifs verra le jour et dans l'attente des travaux importants pour ce faire, un appel à projet pour son occupation temporaire a été lancé en 2021 afin d'y accueillir des projets sociaux, culturels et d'économie sociale.
Le CPAS a retenu le projet de pali pali, qui héberge sur le site plus de 150 associations et services à la population. Des événements sont organisés dans les jardins et les locaux, mais ce n'est pas le cœur du projet.

Deuxièmement, non : l'occupation temporaire ne dégrade pas le bâti. Les services du CPAS ont identifié plusieurs points d'attention qui font l'objet d'un suivi rapproché, en concertation avec Urban.brussels. Il concerne l'étanchéité des corniches et le remplacement de quelques vitres cassées dans les combles et les jardins, dont les entretiens ont été redoublés.

Troisièmement, avec les premières réclamations des riverains en mars 2022, j'ai demandé à pali pali de mettre en place un plan d'action visant à réduire les éventuelles nuisances générées par les événements organisés par les partenaires de pali pali.
Aucun problème n'a été signalé en 2023.

En revanche, suite à de nouvelles plaintes au cours de ces dernières semaines, pali pali a renforcé son plan d'action avec les mesures suivantes :

- La fermeture du bar à 23h et la reprise en main de sa gestion par les équipes du Grand Hospice pour mieux coordonner cette activité avec l'affectation actuelle du site.
- L'annulation de la programmation artistique susceptible de nuisances sonores pour les mois de juin, juillet et août.
Ne restent que trois programmations ponctuelles : la fête de la musique, l'Euro de foot et la Fête nationale.
- Pas d'événements autorisés dans le jardin du côté du canal après 22h.
- Des sonomètres ont été installés dans les deux jardins et le bar intérieur afin d'éviter toutes démesures dans le volume sonore.
- Des agents de sécurité qui régulent le passage vers l'intérieur et l'extérieur du bâtiment trois jours par semaine, le jeudi, le vendredi et le samedi, et lors de gros événements.
Par ailleurs, un agent de médiation a été embauché, ainsi qu'un second agent de sécurité les jours de grande affluence, le jeudi, le vendredi et le samedi.
- Un accompagnement des sorties du site lors des soirées et l'installation de nouveaux panneaux incitant au (?) respect du voisinage.
- La limitation de la jauge des jardins pour accueillir moins de public les jours de grande affluence et une « hotline » à l'attention des voisins est en place pour tout signalement.
- Enfin, un toutes-boîtes à ce sujet a été distribué aux riverains le 21 juin dernier.

En ce qui concerne les abords, les services de propreté publique assurent un nettoyage de la zone tous les jours, week-end compris.

Une demande, d'ailleurs, a été adressée également à Bravvo pour que les gardiens de la paix puissent également être sensibilisés sur le bruit et la propreté, et accompagner pali pali.
Voilà, monsieur le conseiller.

M. Waucquez.- Je vous remercie, monsieur le président, pour votre réponse.
Concernant les nuisances, je vois que vous agissez.
Il est malheureux que les citoyens doivent se plaindre et que ce ne soit pas fait de manière proactive, mais je remercie vos services d'y avoir remédié, ne fut-ce que partiellement, voire totalement. On verra s'il y a encore d'autres plaintes à ce sujet.

Concernant la dégradation de l'immeuble, c'est un point de vue que je ne partage pas. Mais ça fait des années, monsieur, que cet immeuble n'a pas été réaffecté. Ça fait des années que cet immeuble est laissé dans un abandon, c'est-à-dire que le plan de réaffectation n'a pas été fait depuis qu'il n'est plus un home pour personnes âgées.

Monsieur le président, j'espère qu'on arrivera à solutionner cet élément dans un avenir proche.
Merci, monsieur le président.

Actualiteitsvraag van mevr. DEBAETS betreffende de geluidsnormen voor de Zuidfoor 2024

Mevrouw Debaets.- Lawaaioverlast. Het is wellicht geen toeval dat er twee gemeenteraadsleden zijn van twee verschillende partijen die daar een vraag over stellen, want mijn vraag gaat daar ook over.

De vakantie nadert en dan nadert ook de komst van de Zuidfoor. Dat is op zich natuurlijk een initiatief dat toch heel wat mensen samenbrengt en dat plezierig, plezant moet zijn voor klein en groot.
Alleen is het heel wat minder plezierig voor de mensen die daar in de buurt wonen. Het is een oud zeer. Het is veel te lawaaierig, de uren worden niet gerespecteerd en zo verder.

En tot overmaat van ramp heeft u, meneer de Burgemeester, er niet beter op gevonden dan vorig jaar een afwijking van de geluidsnormen toe te staan. Ik heb nog altijd niet goed begrepen hoe een overheid een afwijking op geluidsnormen kan toestaan voor normen die ze nota bene zelf in het leven heeft geroepen.
Nochtans weet u wat voor een impact op de levenskwaliteit geluidsoverlast heeft.

Idem dito afgelopen weekend met Couleur Café. Dat was voor de omwonenden een hel, zonder meer. Ik hoor nu waaien, en zo kom ik aan mijn vraag, dat u opnieuw een afwijking op die geluidsnormen zou willen toestaan en dus volledig voorbijgaat aan de levenskwaliteit van de omwonenden die nu al terug aan het nadenken zijn om duurbetaalde advocaten onder de arm te nemen.

Ik vind het heel erg dat mensen dat moeten doen. Maar ze hebben geen andere keuze. Mensen kunnen niet wekenlang op hotel gaan, niet iedereen heeft de middelen om een appartement aan de zee te bekostigen om daar de tijd te gaan overbruggen.

Is dat waar u voor staat? Waar de meerderheid, socialisten, groenen voor staan? Dat mensen uit hun eigen stad moeten wegvluchten gewoon om normaal te kunnen leven?
Ik hoop van niet, ik hoop dat wat ik hoor niet klopt maar ik ben in elk geval heel erg benieuwd naar uw antwoord.

De Burgemeester.- Zoals u al zei, vindt de Zuidfoor elke zomer plaats in de Stad Brussel, en dat al tientallen jaren lang. Dit evenement trekt bijna één miljoen bezoekers, gezinnen, jongeren, van binnen en buiten Brussel en draagt bij tot de economische en toeristische dynamiek van onze Stad.
De Stad waakt er echter over om een evenwicht te vinden tussen het houden van dit grootschalige evenement en het garanderen van de rust voor de buurtbewoners. Deze taak is nog complexer geworden door de gedeeltelijke verplaatsing van de foor naar de Arts et Métiers-site als gevolg van de aanleg van metro 3.

Zoals gevraagd door Leefmilieu Brussel en zoals voorzien in het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering van 21 november 2002, heeft de Stad als organisator van de foor een tijdelijke vrijstelling van de wetgeving op buurtlawaai aangevraagd op 4 juni.
Ter herinnering: men moet nog steeds verplicht de Brusselse normen voor versterkt geluid naleven.

Bovendien werden er op basis van het kermisreglement bijkomende maatregelen genomen om de geluidshinder zoveel mogelijk te beperken :

- De verplichte installatie van een geluidsniveaumeter op de kermissen die het meest lawaai produceren.
- De verplichting om versterkt geluid vanaf tien uur ’s avonds te beperken.
- De aanstelling van een geluidsreferent voor de Stad Brussel om de naleving van de huidige normen te garanderen.
- De organisatie van occasionele vergaderingen met de buurtbewoners voor en tijdens de kermis in aanwezigheid van de administratie.
De volgende vergadering vindt plaats op 4 juli.
- Het opzetten van een specifieke mailbox waar klachten naar toe kunnen worden gestuurd: info.fdm@brucity.be.
- Een informatiecampagne gericht op de bewoners van de wijken rond de Zuidfoor. Dit zal ons in staat stellen om de situatie te evalueren en om de voorwaarden van deze organisatie aan te passen indien nodig om rekening te houden met het welzijn van iedereen.

Ik dank u.

Mevrouw Debaets.- Toch nog graag een aantal elementen, want het is mij nu eigenlijk nog niet helemaal duidelijk.
U vertelt wel heel veel, maar de realiteit is anders.

Ten eerste: de mensen hebben het besluit gevraagd. U geeft dat niet. Ik moet dat eigenlijk elke week bijna zeggen. Uw meerderheid heeft altijd de mond vol van transparantie, maar als de burgers dan transparantie vragen, dan worden ze met een kluitje in het riet gestuurd.
Uitzonderingen op geluidsnormen... Als iets weken duurt, dan kan men dat

natuurlijk maar moeilijk een geluidsuitzondering noemen.

Ik denk dat het goed is om in herinnering te brengen dat ik, wij, onze politieke groep en ook de mensen, de omwonenden, helemaal niet tegen die Zuidfoor zijn, integendeel: dat kan op zich een heel verbindend initiatief zijn. Ook voor mensen die niet de middelen hebben om op vakantie te gaan.

Waar we het wel moeilijk mee hebben, is waarom dat zo luid moet zijn.
Waarom moet dat voor zoveel overlast zorgen?
En u zegt dan wel dat men stopt om 23:00, maar u weet dat dat niet zo is en u weet ook zeer goed dat veel van die attracties ver boven de wettelijke geluidsnormen zitten.

U schermt altijd met cijfers, meneer Maingain volgt het debat, want hij kent ook natuurlijk de beslissing. Alleen doet u er niet veel aan. U schermt altijd opnieuw met cijfers van bezoekers. En dat is fantastisch, dat daar een miljoen mensen naar toe komen, zeer goed, dikke pluim!
Maar telt het welzijn en het welbevinden en de levenskwaliteit van de burgers dan niet?

De Brusselaar zal zich opnieuw uitspreken in oktober. En die Brusselaar moet keer op keer vaststellen dat u alleen maar mikt op economische rendement. En op bezoekers. En op citymarketing.
Dat is zeer goed, maar de mensen die hier wonen, die zijn daar keer op keer de dupe van.

Question d'actualité de M. WEYTSMAN concernant la liste des électeurs non fournie à certains partis

Mme la Présidente.- Monsieur Weytsman, vous pouvez poser votre question pendant la séance publique, mais comme (?) dans la réponse, il y a des éléments concernant des personnes, la réponse sera donnée à huis clos.
Je devrai aussi demander à une série de personnes de quitter la salle.

Dans (?) le projet de réponse que je vois ici, il y a des noms. S'il n'y en a pas dans la réponse, alors on reste en séance publique.

M. Weytsman.- Ceci dit, les questions que je pose ne nécessitent pas de mentionner de personnes. Je comprends l'embarras, d'autant que j'imagine ce que le bourgmestre peut avoir répondu.
Mais ma question est, pour une fois, purement juridique :

Monsieur le Bourgmestre, pourquoi est-ce que vous n'avez pas donné le dossier ?

C'est tout. On n'a pas besoin de mentionner la personne qui aurait pu le donner ou pas le donner.

Mme la Présidente.- Si effectivement il n'y a pas (?) de noms de personnes, alors la réponse aussi peut être donnée en séance publique.

M. Weytsman.- Madame la Présidente, je vous remercie. Effectivement, tout est dit dans ma question : comme candidat et comme candidat membre d'une liste d'un parti, nous avons le droit d'obtenir la liste des électeurs.

Ce droit est assorti d'obligations, notamment, de mémoire, celle de supprimer cette liste, je pense, le jour des élections – pour ma part, je la supprime bien avant le jour des élections – et de ne plus jamais l'utiliser.

Ici, il y a une liste, que je peux citer en lien avec une asbl : Transparencia, qui travaille sur la nécessité de plus de transparence dans toutes les décisions politiques, dans tous les organes politiques, dans toutes les communes et dans tous les parlements.

C'est un « poil à gratter », un contre-pouvoir que je trouve particulièrement intéressant. Tantôt, ils font des remarques à des majorités plutôt de droite, parfois plutôt de gauche.
Nous ne sommes pas particulièrement liés à eux. À titre personnel, je trouve que leur travail est toujours très intéressant, parce que ça nous permet de mieux comprendre à quel point, parfois, certaines décisions sont prises en toute opacité.

Cette ASBL a créé une liste électorale qui s'appelait « Transparence », cette liste avec des candidats. Cette liste a demandé de pouvoir obtenir la liste des électeurs.
Pour une raison que j'ignore, la Ville de Bruxelles ou le Collège a décidé de ne pas fournir la liste des électeurs à ce parti politique.

J'aimerais savoir sur quelle base juridique vous vous êtes fondé pour refuser ce qui me semble être un droit, celui de tous les candidats et de toutes les listes politiques.
Je vous remercie, Mmonsieur l'échevin, madame la Présidente.

M. El Ktibi, échevin.- Merci, madame la Présidente. Monsieur le conseiller, mon cher collègue, le 23 mars 2024, le monsieur en question a introduit une demande au nom du parti politique Transparency et Transparence (ce sont donc deux facettes d'un parti) et il a demandé deux copies ou exemplaires de la liste des électeurs.

Pour rappel, l'article 17 du Code électoral prévoit, dans son paragraphe 2, que : « Toute personne figurant comme candidat sur un acte de présentation déposé en vue de l'élection peut obtenir, contre paiement du prix coûtant, des exemplaires ou copies de la liste des électeurs, pour autant qu'elle en fait ou il en fait la demande suivant les modalités prévues au paragraphe 1, alinéa 2-1 : L'administration communale vérifie, au moment de la délivrance, que l'intéressé est présenté comme candidat à l'élection. Si le demandeur est ultérieurement rayé de la liste des candidats, il ne peut plus faire usage de la liste des électeurs, fût-ce à des fins électorales. »

Il ressort du dossier de pièces qu'au moment où la liste des électeurs a été disponible, la liste sur laquelle le monsieur en question était présenté, Transparency, a été écartée lors de l'arrêt des listes. Et il ne figurait pas non plus sur la liste Transparence.
Il n'était donc pas dans les conditions pour pouvoir disposer de la liste des électeurs.

Nous n'avons reçu ni courrier, ni mail, de ce monsieur avant le 9 juin, jour des élections. Ce même jour, le jour du vote, il s'est présenté à Brucity où il a exigé d'avoir une copie de la liste. L'administration lui a demandé de démontrer l'envoi effectif de la demande et a procédé à des vérifications d'usage.

L’administration s’est renseignée parallèlement auprès du SPF intérieur qui lui a indiqué, au vu de la date et de l’heure, qu’il n’y avait plus aucun intérêt à la communication de cette liste et a indiqué qu’il ne fallait pas la lui donner, quand bien même il rentrerait dans les conditions.
L’administration a également contacté le bureau principal, qui lui a indiqué que ce monsieur ne pouvait en disposer car il ne rentrait pas dans les conditions. Le bureau principal a également indiqué que ce monsieur avait été en appel et n’avait pas obtenu gain de cause.

Ce monsieur a pris, lors de cet entretien, et sans son consentement, une photo d’une fonctionnaire. Cette photo a fait l’objet d’un montage qui a été publié sur les réseaux sociaux de Transparencia, Facebook et X.
Le montage et le message publiés portent atteinte à l’image de la Ville, en remettant en cause l’intégrité de l’un de ses agents et en l’accusant nommément de fraude électorale.

Deux mises en demeure ont été adressées, l’une par le service juridique, l’autre par l’un des avocats de la Ville, afin que les publications soient retirées.
À ce jour – je dis bien : à ce jour –, elles sont toujours présentes et partagées.

Vous conviendrez qu’il était de notre devoir de protéger et de défendre notre administration et notre collègue, qui se voyait ainsi être diffamé par des personnes qui propagent des *fake news* à son encontre, en mettant en cause son intégrité professionnelle et sa neutralité.
Ces éléments ont d’ailleurs été soumis au Conseil communal le 24 juin dernier.

La Ville a procédé à une citation en référé afin que les publications soient retirées. L’audience d’introduction s’est tenue le vendredi 28 juin 2024 et un calendrier d’échange a été prévu. Pour cette procédure, la Ville a en effet

désigné un avocat.
Voilà, mon cher collègue, madame la Présidente.

M. Weytsman.- Je vous remercie, vous m'avez donné plus d'informations que je ne le souhaitais. Et par ailleurs, si vous estimez effectivement qu'un agent ou une directrice ou un directeur a été bafoué, je comprends évidemment qu'on protège nos agents.

Ma question n'était pas celle-là, c'était de comprendre pourquoi, suite à des e-mails qui ont été envoyés (j'ai les copies de ces e-mails) dans les délais impartis, le Collège ou la Ville a souhaité ne pas partager ces informations.

Ce qui semble être en tout cas une asymétrie d'informations ou de vérités, c'est un point de vue : vous dites que les e-mails n'ont pas été envoyés, or Transparencia nous dit que des e-mails ont été envoyés, des demandes ont été faites.
Je voudrais quand même vous rappeler que le…
(...)

Oui, pour la liste des électeurs.

M. le Bourgmestre.- Monsieur Weytsman, vous avez entendu que le SPF Intérieur a expliqué que ce monsieur n'était pas éligible.
Tout le monde ne peut pas recevoir la liste.

M. Weytsman.- J'allais y venir : je comprends que la dernière demande a été formulée – et ça, je l'ignorais – le jour même des élections, auquel cas je comprends effectivement qu'elle n'a pas d'intérêt. Mais avant le jour des élections, la demande a été également faite par e-mail.

Et par ailleurs, ça ne doit pas être un candidat qui doit absolument se présenter auprès de la Ville de Bruxelles : ça doit être un représentant de la liste – qui ne doit pas spécialement figurer sur la liste.
Cette personne pouvait être considérée comme un représentant de la liste, c'est ce que vous avez fait avec tous les partis politiques, par ailleurs. Ce ne sont pas des candidats qui sont venus chercher les documents.

Je m'étonnais juste, mais en tout cas, j'entends ce que vous dites vous : c'est que manifestement, si je comprends bien, les e-mails n'ont pas été envoyés, la Ville n'a pas réceptionné de demande et, selon vous, ce n'est que le jour des élections que cette personne est venue la chercher.
Si c'est le cas – ce n'est pas l'information qui m'est donnée, mais si c'est le cas, je comprends tout à fait la raison pour laquelle la Ville ne le donne pas.
Moi, on m'a donné comme information que la demande avait été répétée, y compris, d'ailleurs, par un envoi postal, y compris avec un accusé de réception.

M. El Ktibi, échevin.- La demande a été faite, comme je l'ai dit dans ma réponse, le 23 mars 2024. Donc, il y a eu une demande de la part de ce monsieur, au nom de ce parti à double facette, Transparency et Transparencia.

Le seul problème, c'est que le jour où les partis concernés étaient arrêtés, lui ne figurait plus sur la liste, et donc Transparencia ne figure pas parmi les partis qui étaient retenus.

M. Weytsman.- Vous voulez dire que la demande venait de Transparencia…

M. El Ktibi, échevin.- Transparency.

M. Weytsman.- Oui, donc la demande venait de Transparencia et vous ne voyiez pas le lien… enfin, je comprends que juridiquement, c'est pointilleux, entre Transparencia et Transparency ?

M. El Ktibi, échevin.- Oui…

M. Weytsman.- Ah, donc c'est ça que vous avez utilisé pour ne pas leur donner, mais c'était…

M. El Ktibi, échevin.- Oui, mais…

Mme Hariche, échevine.- On n'a pas « utilisé » !

M. le Bourgmestre.- La loi...

M. Weytsman.- Mais non, mais c'est Transparencia… Donc, les listes électorales de Transparencia s'appellent « Transparence ».

Je pensais que c'est parce que la personne en question ne figurait pas sur la liste, mais ce n'est pas ça que vous répondez. Donc, vous ne voyiez pas le lien entre Transparencia et Transparence. D'accord.

M. El Ktibi, échevin.- Non ! Transparence…

M. le Bourgmestre.- On n'est pas dans l'interprétation, ici. Les élections, c'est suffisamment important pour être précis !

M. l'échevin vous a répondu, monsieur Weytsman. Ne dites pas… comme si on avait trouvé un prétexte, c'est ce que vous laissez entendre.

La loi, c'est la loi ! La liste des électeurs, ce n'est pas une chose anodine, c'est un sujet important. Certains y ont droit, d'autres pas.
Notre administration vérifie qui y a droit ou pas et dans ce cas-ci, M. l'échevin a répondu qu'il n'y avait pas droit, parce que, sans doute, il y avait un défaut (?) de procédure, mais tous les autres partis l'ont reçue – vous en êtes témoins : vous l'avez reçue.

M. El Ktibi, échevin.- Vous n'avez (?) pas l'air convaincu *(rires)*.

M. Weytsman.- Non, mais je n'ai pas besoin de vous renvoyer… j'entends votre justification. Ce n'est pas celle qui m'est apportée, mais je l'entends.

Manifestement, si je comprends bien, cette décision sera aussi… à mon avis, un tribunal devra en décider également, si j'ai bien compris, mais en tout cas, je comprends votre justification.

M. le Bourgmestre.- Mais on n'a pas reçu de plainte ! Donc, pour compléter, la plainte qui est faite, c'est simplement l'administration qui est attaquée.
Ça n'a rien à voir avec nous ! Nous, c'est notre habitude, d'être attaqués – surtout par ce monsieur, c'est notre pas quotidien *(rire)*.

C'est *(inaudible)* qui nous amuse, mais ici, c'est parce qu'on attaque un représentant de l'administration qui a fait son « boulot », qui a contacté le SPF. Avouez que venir demander la liste des électeurs le jour des élections, c'est quand même un peu spécial, monsieur Weytsman.

M. Weytsman.- Écoutez, rien ne m'amuse et certainement pas quand on mets en question la Ville de Bruxelles ou la décision du Collège !

M. le Bourgmestre.- Merci !

M. Weytsman.- Néanmoins, pour moi, il me semble assez évident qu'il y a un lien entre Transparencia et Transparence, et je ne comprenais vraiment pas la raison pour laquelle vous vous y étiez opposés.

M. le Bourgmestre.- Ce n'est pas l'objet *(inaudible)*.

M. Weytsman.- Bon, alors, quand je dis : « utilisé », c'est que… Bon ! Il y a manifestement une difficulté, mais il me semble que ça nous honore de comprendre que même les petites listes peuvent être soutenues.
La loi est la même pour tout le monde !

Et donc il suffisait peut-être de répondre à cette personne, au mois de mars, en lui disant que la formulation devait être bien faite par la tête de liste, auquel cas elle aurait alors reçu la liste de tous les électeurs.

Et le but de la liste des électeurs, c'est de faire une campagne ciblée, intelligente, respectueuse, notamment, de l'environnement. Et donc, c'est dans ce cadre-là que je ne comprenais pas pourquoi est-ce qu'on ne répondait pas à cette personne, mais vous avez eu l'occasion de vous expliquer et donc merci.

M. le Bourgmestre.- Je voudrais quand même conclure parce qu'il ne faudrait pas qu'on laisse… Donc, la plainte n'a rien avoir avec ça.

Parce que, ou bien (?) vous faites semblant de ne pas comprendre ce qu'on vous explique, mais la plainte n'a rien à voir avec ce débat là, hein ? Ça, vous l'avez (?) compris, quand même ? Ou alors on doit le répéter ?

M. Weytsman.- Est-ce que je vous ai interrogés sur la plainte ?
Je vous ai interrogés sur les raisons qui vous avait encouragés à ne pas donner la liste.

Et par ailleurs, j'ai dit que je suppose que ce point-là sera aussi abordé, je présume, devant le juge. Ça, je serais *(inaudible)* l'occasion de *(inaudible)…*

M. le Bourgmestre.- Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Monsieur Weytsman, pour être tout à fait franc, ça, ce n'est pas ce qui est abordé devant le juge.

C'est pour ça que je me permettais de le préciser : ça n'a… rien devant le juge à ce niveau-là. Pour être franc avec vous, pour que vous sachiez en quoi il y a une action judicaire : elle ne concerne pas ce point-là.

(Avec l'accord des auteurs, les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites.)

Prochaines séances
Vendredi 6 septembre 2024
- sections ordinaires.
Lundi 9 septembre 2024
- séance publique, suivie d'un comité secret.

Mme la Présidente.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 17h20.*
- *De openbare zitting wordt opgeheven te 17u20.*